

Chers professionnels des Lieux de Rencontre Enfants et Parents,

Le Conseil National de Sécurité a décidé ce jeudi 12 mars un certain nombre de mesures pour limiter la propagation du coronavirus covid-19. Celles-ci seront d'application à partir de vendredi 13 mars minuit jusqu'au 3 avril inclus. Pour appliquer ces décisions, le Gouvernement de la Communauté française a également pris ce vendredi 13 mars des mesures opérationnelles.

Pour ce qui concerne les Lieux de Rencontre Enfants et Parents, toutes les activités sont suspendues du 16 mars au 3 avril 2020.

Croyez bien que nous sommes conscients que ces mesures peuvent impacter votre organisation mais il en va de la santé de tous.

N'hésitez pas à consulter le site de référence : www.info-coronavirus.be et à relayer auprès des parents le lien suivant : <https://www.one.be/public/coronavirus/>

Nous vous souhaitons bon courage dans la gestion de cette situation et restons à votre disposition en cas de question.

Bien cordialement,

Benoît Parmentier
Administrateur Général